

RCS : SARREGUEMINES

Code greffe : 5752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SARREGUEMINES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00028

Numéro SIREN : 440 618 833

Nom ou dénomination : 2 APC

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2023 sous le numéro de dépôt 517

## ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société désignée ci-après :

2 APC

Société à responsabilité limitée

Capital : 8 000 euros

Siège social : 2, rue de la Chapelle 57200 SARREGUEMINES

440 618 833 RCS SARREGUEMINES

2023 28  
GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE  
DE SARREGUEMINES  
Date du dépôt : 11/01/23  
Numéro : 2023/577  
Le Greffier



Représentée

par son représentant légal BERTHOL Anne, Gérante

par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L. 232-21 à L. 232-23 du Code de commerce à :

Nom : POURRESY

Prénom : Nicolas

Adresse ou dénomination : CECAP SARL

Adresse du siège : 12 rue des Forgerons 57915 WOUSTVILLER

Numéro unique d'identification - (Siren) : 814 992 525

Le 25/01/2023

Anne BERTHOL  
Gérante



## Bilan actif

Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	381 123		381 123	381 123
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	50 669	47 015	3 654	5 949
Autres immobilisations corporelles	291 941	280 295	11 646	8 686
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	160		160	160
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>723 892</b>	<b>327 310</b>	<b>396 582</b>	<b>395 917</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	98 311		98 311	50 897
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>1 858</b>		<b>1 858</b>	
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	24 990		24 990	78 374
Autres créances	126 857	18 892	107 965	111 441
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	417 939		417 939	401 785
Charges constatées d'avance (3)	28 475		28 475	28 153
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>698 430</b>	<b>18 892</b>	<b>679 538</b>	<b>670 650</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 422 322</b>	<b>346 202</b>	<b>1 076 120</b>	<b>1 066 568</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan passif

<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	800	800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	614 000	644 000
Report à nouveau	3 228	3 654
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>188 858</b>	<b>119 575</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>814 887</b>	<b>776 028</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	80 073	98 791
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 473	127 311
Dettes fiscales et sociales	86 687	64 438
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>261 233</b>	<b>290 539</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 076 120</b>	<b>1 066 568</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	53 787	73 689
(1) Dont à moins d'un an (a)	207 446	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	6 384	5 344
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 2 APC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 1 076 120 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 188 858 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/01/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 1 à 5 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 à 5 ans
- \* Mobilier : 4 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

---

Activité de la société : Vente de lunetterie de détails, lentilles et matériel optique.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement			
- Fonds commercial	381 123		381 123
- Autres postes d'immobilisations incorporelles			
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>381 123</b>		<b>381 123</b>
- Terrains			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	50 669		50 669
- Installations générales, agencements aménagements divers	168 151	-7 517	175 668
- Matériel de transport			
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	116 273		116 273
- Emballages récupérables et divers			
- Immobilisations corporelles en cours			
- Avances et acomptes			
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>335 092</b>	<b>7 517</b>	<b>342 609</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence			
- Autres participations	160		160
- Autres titres immobilisés			
- Prêts et autres immobilisations financières			
<b>Immobilisations financières</b>	<b>160</b>		<b>160</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>716 375</b>	<b>7 517</b>	<b>723 892</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

<b>Ventilation des augmentations</b>			
Virements de poste à poste			
Virements de l'actif circulant			
Acquisitions		7 517	7 517
Apports			
Créations			
Réévaluations			
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>7 517</b>	<b>7 517</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>			
Virements de poste à poste			
Virements vers l'actif circulant			
Cessions			
Scissions			
Mises hors service			
<b>Diminutions de l'exercice</b>			

## Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Éléments achetés			381 122
Éléments réévalués			
Éléments reçus en apport			
<b>Total</b>			<b>381 123</b>

## Notes sur le bilan

### Amortissements des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement			
- Fonds commercial			
- Autres postes d'immobilisations incorporelles			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
- Terrains			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	44 720	2 295	47 015
- Installations générales, agencements aménagements divers	165 962	1 276	167 243
- Matériel de transport			
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	109 775	3 277	113 052
- Emballages récupérables et divers			
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>320 457</b>	<b>6 848</b>	<b>327 310</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>320 457</b>	<b>6 848</b>	<b>327 310</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 180 322 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres		
<b>Créances de l'actif circulant :</b>		
Créances Clients et Comptes rattachés	24 990	24 990
Autres	126 857	126 857
Capital souscrit - appelé, non versé		
Charges constatées d'avance	28 475	28 475
<b>Total</b>	<b>180 322</b>	<b>180 322</b>
Prêts accordés en cours d'exercice		
Prêts récupérés en cours d'exercice		

#### Produits à recevoir

IJJS à recevoir	1 182
<b>Total</b>	<b>1 182</b>

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 8 000,00 euros décomposé en 800 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

### Dettes

### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 261 233 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)			
Autres emprunts obligataires (*)			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine	6 384	6 384	
- à plus de 1 an à l'origine	73 689	19 902	53 787
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 473	94 473	
Dettes fiscales et sociales	86 687	86 687	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (**)			
Produits constatés d'avance			
<b>Total</b>	<b>261 233</b>	<b>207 446</b>	<b>53 787</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	19 757		
(**) Dont envers les associés			

### Charges à payer

FOURNISSEURS FACT NON PARVENUE	4 800
DETTES PROV./CONGES PAYES	17 654
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	6 251
CHARGES FISCALES A PAYER	18 720
<b>Total</b>	<b>47 425</b>

**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

Maintenance informatique	2 775	
Assurance multirisque	2 167	
Commissions Afflelou	7 565	
Publicité Afflelou	15 968	
<b>Total</b>	<b>28 475</b>	

## Autres informations

### Engagements financiers

#### Crédit-Bail

<b>Valeur d'origine</b>		<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
Cumul exercices antérieurs			
Dotations de l'exercice		6 000	6 000
<b>Amortissements</b>		<b>6 000</b>	<b>6 000</b>
Cumul exercices antérieurs			
Exercice		6 174	6 174
<b>Redevances payées</b>		<b>6 174</b>	<b>6 174</b>
A un an au plus		6 174	6 174
A plus d'un an et cinq ans au plus		18 522	18 522
A plus de cinq ans			
<b>Redevances restant à payer</b>		<b>24 696</b>	<b>24 696</b>
A un an au plus			
A plus d'un an et cinq ans au plus		300	300
A plus de cinq ans			
<b>Valeur résiduelle</b>		<b>300</b>	<b>300</b>
<b>Montant pris en charge dans l'exercice</b>		<b>6 174</b>	<b>6 174</b>

**2 APC**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 8 000 euros**  
**Siège social : 2, rue de la Chapelle**  
**57200 SARREGUEMINES**  
**440 618 833 RCS SARREGUEMINES**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 25 janvier 2023**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022**

**DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 188 858 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	188 858 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	3 227 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	192 086 euros
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte "autres réserves"	10 000 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	202 086 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 250,00 euros par part	200 000,00 euros
Le solde	2 086 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 2 085 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 25 janvier 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2019 : Néant

Exercice clos le 30 septembre 2020 : Néant

Exercice clos le 30 septembre 2021 : 150 000,00 euros, soit 187,50 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000,00 euros

**Certifié conforme**  
**Anne BERTHOL**  
**Gérante**



**AGENCE COMPTABLE**

**MANDATAIRE :**

2 APC  
12 Rue des Forgerons  
57915 WOUSTVILLER

2 APC  
12 Rue des Forgerons  
57915 WOUSTVILLER

Paielement internet, le 11/04/2023

**RECU DE PAIEMENT<sup>1</sup> / FACTURE<sup>2</sup>**

**Commande n° 4440881**

<b>Montant total de la commande :</b>		<b>45,01 €</b>
<b>Détail du règlement de la commande :</b>		
Réglé par :	Carte Bancaire	45,01 €
Date d'effet du paiement : 11/04/2023	Date d'encaissement : 11/04/2023	

<b>Détail de la formalité : CAE23-000018993</b>						
Référence Client : null						
Désignation de la société : 2 APC						
<b>Détail de la commande :</b>						
<b>Domaine : Entreprise</b>						
Code recette	Libellé - Mandant	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Total TVA	Total TTC
AC102	Dépôt des comptes annuels - TI-TGI SARREGUEMINES	1	11,17 €	11,17 €	2,23 €	13,40 €
IN545	INPI (5,45)	1	5,45 €	5,45 €	0,00 €	5,45 €
FP001	Frais postaux - TI-TGI SARREGUEMINES	1	0,97 €	0,97 €	0,19 €	1,16 €
BO025	BODACC (25) - TI-TGI SARREGUEMINES	1	25,00 €	25,00 €	0,00 €	25,00 €
<b>Sous-total soumis à TVA</b>				12,14 €	2,42 €	14,56 €
<b>Sous-total non soumis à TVA</b>				30,45 €		30,45 €
<b>Total</b>				42,59 €	2,42 €	45,01 €
<b>Total payé :</b>						<b>45,01 €</b>

1 - En conformité avec les dispositions du décret n° 2021-300 du 18 mars 2021, le présent reçu de paiement est établi par l'Institut National de la Propriété Industrielle au nom et pour le compte du mandant, dont les coordonnées figurent dans le tableau ci-dessous.

Mandant	Adresse	N° TVA intracommunautaire
TI-TGI SARREGUEMINES	PLACE DU GÉNÉRAL SIBILLE 57216 SARREGUEMINES CEDEX	

2 - Le présent reçu de paiement vaudra facture, avec pour numéro d'identification celui des formalités concernées, s'il est accompagné du ou des documents de synthèse des formalités validées.